



Direction des services techniques et de l'aménagement

Service : Aménagement durable et habitat

Affaire suivie par : Pierre CARPENTIER

Tél. : 01.34.41.65.37

E-mail : urbanisme@jouylemoutier.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DESAFFECTATION D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 3 PLACE DE L'EGLISE

L'an 2025, le 27 février à 10h00

à la requête de **M. FLORCZAK**, Maire de la commune de Jouy-le-Moutier,

Je, soussigné Pierre CARPENTIER, responsable du service aménagement durable et habitat de la commune de Jouy-le-Moutier, (95280), me suis rendu le 27 février 2025 à 10h00 à Jouy le Moutier, afin de constater la désaffectation du local communal situé au rez de chaussée de l'immeuble adressé 3 place de l'Eglise à Jouy le Moutier, cadastré section AC 626. Ce local accueillait auparavant une partie des archives municipales dont le déménagement a été réalisé début 2024 dans les nouveaux locaux dédiés au sein du centre technique municipal, sis 22 rue Denis Papin à Jouy le Moutier.

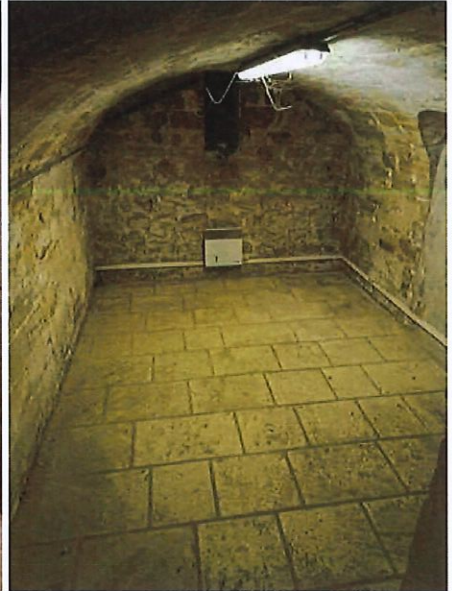
J'ai pu procéder aux constatations suivantes :

Le local est constitué de deux pièces principales, d'un espace libre sous escalier et d'une cave voutée. Plus aucune archive municipale n'est présente sur site, ne subsiste que du mobilier (étagère et rayonnage) vide de tout stockage.

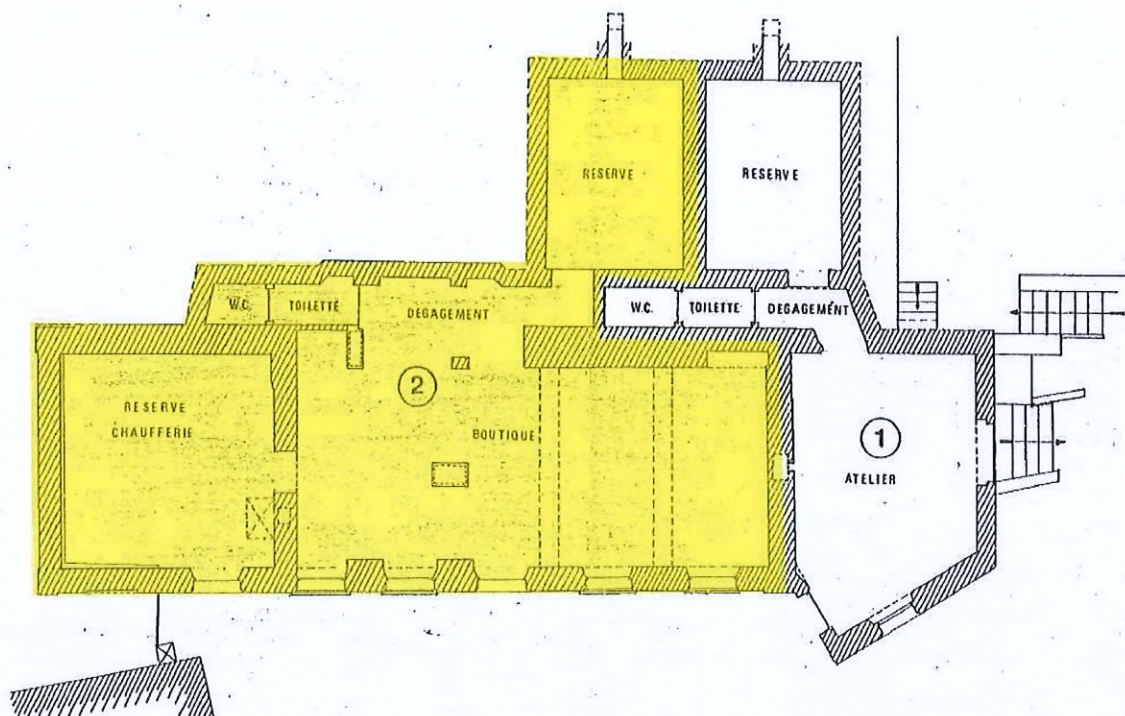
Le local est totalement fermé, il n'accueille plus aucune activité, ni aucun usage public.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS

Afin de corroborer mes constatations, 6 photographies ainsi que le plan de du local sont inclus ci-après dans le présent procès-verbal.



Plan du local



Et, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat de désaffectation pour servir et valoir ce que de droit.

Constat rédigé sur 3 pages.

Le responsable du Service
Aménagement Durable et habitat


Pierre CARPENTIER